

■ **Antonio Garofano ébénisterie - menuiserie**, à Cris-sier (FOSC du 29.05.1997, p. 3630). Par décision du 15 novembre 2002 (effet au 11 avril 2002), le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 3926 du 17.04.2002
(00439724 / CH-550.0.064.765-0)